

Les échos du conseil...

Délibération du 28 août 2017

Implantation d'une remontée mécanique La Daille

La STVI est autorisée à réaliser les travaux pour l'installation d'une télécabine 10 places, en vue du remplacement de la télécabine de la Daille.



Délibérations du 31 juillet 2017

Le Coin - Démolitions des bâtiments

Suite au conseil municipal, les permis de démolir des bâtiments Service des routes en rive droite, chalet ONF et gare routière, inclus dans le périmètre de la ZAC du Coin, ont été accordés le 03 août 2017. La démolition du bâtiment situé en rive gauche débutera, quant à elle, au mois de septembre.

Délégation de service public du stationnement hors voirie

La société SAGS a été nommée pour gérer, louer et entretenir l'ensemble des parkings couverts et parcs de stationnement aérien de la commune de Val d'Isère pour une durée d'exploitation de 12 ans à compter du 1^{er} octobre 2017.

Droit d'expression...

LES CHANTIERS D'ÉTÉ ET LA ZAC DU COIN

Le moins que l'on puisse dire sur la saison d'été qui s'achève, c'est qu'elle a été fortement impactée (au moins visuellement) par la multiplication des chantiers « qu'il faut bien réaliser » de rénovation, de construction et du cortège de grues et autres bétonnières qui a rythmé notre quotidien et celui de nos clients comme en témoigne cette photo. Le démarrage des travaux de la ZAC du Coin, depuis si longtemps annoncé (et que nous appelons de nos vœux), nous laisse imaginer quel avenir visuel et environnemental va s'offrir à nous pour les cinq étés à venir. Raison de plus, selon nous, pour sanctuariser des secteurs déjà bâtis et aboutis tel que, à défaut du Vieux Village en pleine effervescence immobilière, le Val Village par exemple en peaufinant l'aspect qualitatif de ce quartier dès le printemps prochain

et en soignant particulièrement le sol et l'éclairage des lieux afin de les rendre attractifs pour l'ensemble de la population estivale en 2018.

Ce n'est pas parce que l'on envisage de repeindre la chambre du petit frère ou de la petite sœur qui va arriver, qu'il faut négliger tout le reste de l'appartement.



Portrait



Jean-Paul Orange, nouveau directeur financier

Attaché territorial principal de 51 ans, diplômé d'un Master 2 de contrôle de gestion et de finances, Jean-Paul Orange est depuis le 3 juillet le nouveau directeur financier de la commune. Il remplace Éliane Paltz qui part à la retraite en septembre. Un changement de cadre de vie radical pour ce père de deux enfants, ex-directeur général administratif des Ressources à la ville de Montévrain (77), fan de montagne, grand amateur de trail !

Pourquoi avoir quitté la région parisienne pour Val d'Isère ?

C'est une démarche à la fois personnelle et professionnelle. Je suis passionné de montagne, mais je ne connaissais pas particulièrement la Haute-Tarentaise et Val d'Isère. J'ai saisi l'occasion et je dois dire qu'après seulement quelques semaines, ma compagne et moi sommes ravis de notre nouveau cadre de vie. L'environnement de la commune est exceptionnel, les Avalins et mes collègues m'ont très bien accueilli.

Qu'est-ce qui vous intéresse dans ce poste de grand argentier d'une commune de montagne ?

Cela m'intéressait de venir travailler pour une collectivité territoriale, qui aujourd'hui, au titre de la loi Montagne, bénéficie d'aménagements dans l'application des lois « intercommunales », mais va devoir s'y conformer dans plusieurs domaines. Comment engager ces réformes sans renier les particularismes de territoires et les enjeux touristiques, voilà une problématique qui me passionne grandement. Par exemple, la compétence eau et assainissement devra être transférée à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2020. Dans ce grand mouvement, mon rôle est de défendre les intérêts de la ville de Val d'Isère.

Avez-vous aussi été missionné pour contenir, voire infléchir les dépenses ?

Monsieur le Maire et les élus fixent l'objectif. Mon rôle est de trouver et piloter la route financière et budgétaire pour y parvenir. J'ai effectivement la mission de contrôler les budgets de fonctionnement de la collectivité. Mais, je vais surtout instaurer une démarche de programmation budgétaire pluriannuelle, pour anticiper davantage. Nous devons ainsi renforcer la veille juridique et financière pour, par exemple, mesurer l'impact que peuvent avoir les réductions de dotation de l'État et la réforme probable de la taxe d'habitation sur le budget global de la commune de Val d'Isère.

Vos premières impressions après un peu plus d'un mois d'entrée en fonction ?

J'ai cette chance de pouvoir démarrer en binôme avec Éliane Paltz, une figure de la maison. Nous regardons ensemble chaque dossier. Au-delà de leur contenu, elle me fait profiter de sa connaissance des rouages de la commune et de ses différents acteurs. C'est plutôt rare pour le souligner.

la lettre de Val d'Isère

L'INFORMATION MUNICIPALE DE VAL D'ISÈRE SEPTEMBRE - OCTOBRE & NOVEMBRE 2017 NUMÉRO 45



www.valdisere.fr

Edito

En cette période estivale vous avez été nombreux à m'interpeller sur deux sujets importants pour lesquels je me dois de vous fournir quelques explications.

Le premier concerne le chantier de la plaine de la Daille. Bétonnage massif, dégradation visuelle, disparition d'un aménagement harmonieux... J'ai bien senti que cette question pouvait devenir épidermique et je vous livre ici les éléments nécessaires à une bonne lecture de ce dossier.

Sur cette parcelle privée a été délivré un permis de construire pour une seule infrastructure. Outre le fait de masquer ce qui pouvait devenir une friche, nous sommes convenus avec le propriétaire, de travailler ensemble afin d'intégrer au mieux cet élément dans l'environnement. Ainsi cet édifice non fini va se transformer en parking de 200 places qui sera géré par notre délégataire de l'ensemble des parkings couverts et aériens de Val d'Isère. J'ai veillé également à ce que son architecture soit la plus homogène possible afin de ne pas créer de rupture trop marquée avec l'ensemble des constructions alentours. Je crois en toute objectivité que ce dispositif sera aussi de nature à améliorer le produit, la marque et la destination Val d'Isère.

Le second concerne l'aménagement du Coin de Val qui, selon certains dires, va occire le Val Village. Je rappelle que ce dernier a porté le développement de notre station pendant 30 ans. C'est le rôle que je souhaite donner au Coin de Val sans un seul instant vouloir dégrader l'existant. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles l'idée de transférer l'Office du Tourisme est abandonnée car je pense que sa centralité et sa proximité du plus important maillage commercial de Val d'Isère sont capitales à un bon équilibre d'aménagement. J'ajoute que le développement d'infrastructures telles que l'hôtel la Mourra, la résidence le Skadi, la réfection et l'extension de l'hôtel Avancher, la requalification de l'hôtel Ormelune et de l'hôtel Brussels, sans parler d'autres projets qui vont arriver très vite à maturité, sont de nature à assurer un équilibre pérenne afin que chacun puisse tirer bénéfice et profit des projets d'aménagements ainsi réalisés.

Bonne rentrée à toutes et tous !

Marc Bauer
Maire de Val d'Isère



Je crois en toute objectivité que ce dispositif sera aussi de nature à améliorer le produit, la marque et la destination Val d'Isère. »



État civil D'avril à août

NAISSANCES

Jade MATHEY
Le 19 avril
Lisa JAY
Le 24 avril
Naïa GUNIE
Le 12 mai
Nina COISY
Le 11 juin
Louise HORNY
Le 14 juin
Line MAREAU
Le 23 juin

Luna DE PAU

Le 27 juin
Nolan LABORDE
Le 1er juillet
Lucas REMY
Le 4 juillet

DÉCÈS

Andrée MATTIS
Le 30 juin
Roland-Joseph BIBOLLET
Le 5 juillet
Josette MATTIS
Le 20 juillet

MARIAGES

Justine LALANNE &
James RENNIE
Le 28 avril

Marie GENTY &
Lionel RENARD
Le 15 juillet

Christine AMAN &
Alexis CONVERT
Le 5 août



DIRECTEUR DE PUBLICATION: MARC BAUER
CRÉDITS PHOTO MAIRIE DE VAL D'ISÈRE,
VAL D'ISÈRE TOURISME, ANDY PARANT, BENOÎT
LAUNAY, PAOLO MAURALE, FABIEN BARRAL
CONCEPTION RÉALISATION IMPRESSION
DEUX-POINTS TIRAGE, 1500 EX - IMPRIMÉ SUR
PAPIER COCOON 100 % RECYCLÉ FSC

Agenda de l'automne...

LES ÉVÉNEMENTS DE VAL D'ISÈRE

- > 6 SEPTEMBRE Forum des associations à la Maison de Val
- > 13 AU 19 SEPTEMBRE Voyage des aînés au Pays Basque
- > 16 ET 17 SEPTEMBRE Journées du patrimoine
- > 2 AU 8 OCTOBRE Semaine bleue « A tout âge faire société »
- > 6 OCTOBRE Déplacement des aînés au Col du Petit Saint Bernard, conférence FACIM sur site
- > 23 OCTOBRE Conseil communautaire 18h salle du CM
- > 7 NOVEMBRE « Les écrans dans l'espace familial »
- Conférence débat 20h à la Maison de Val
- > 9 NOVEMBRE Collecte des DASRI Déchets de soins 14h30/16h30
- Gare routière
- > 21 NOVEMBRE « Nos ados face aux produits »
- Conférence débat 20h à la Mairie de Tignes
- > 25 & 26 NOVEMBRE Premières Traces - Weekend ouverture station

Programme animations détaillé sur www.valdisere.com

Programme cinéma sur www.valdisere.fr

Le cinéma le Splendid est ouvert toute l'intersaison, sauf du 27 septembre au 20 octobre inclus et les 20 et 21 novembre. Jours d'ouverture, horaires et programme sur www.valdisere.fr



Vitesse limitée

Dans le centre urbain de la station entre le Crêt et les Richardes, la vitesse est de 30km/h comme dans la plupart des agglomérations françaises.

- > Suite aux réunions de quartiers, à la demande d'un grand nombre d'avalins et de touristes d'abaisser la vitesse excessive d'un grand nombre d'usagers ;
- > suite à la demande de nombreux parents d'élèves des écoles de Val d'Isère de sécuriser le retour des enfants ;
- > suite aux très nombreuses nouvelles sorties de garage sur la voie principale de circulation ;
- > suite à la présence de vingt passages piétons, quatre ronds-points et un tunnel urbain ;
- > suite à une station qui se veut d'avantage piétonne et confortable pour les poussettes et bicyclettes.

Le désir général d'abaisser la vitesse de circulation automobile pour un motif de sécurité mais aussi de confort était plus qu'un devoir, mais une nécessité.

Pour informer les rares récalcitrants ou les toujours pressés : traverser la station du Crêt aux Richardes, soit 1.5 km, à vitesse constante de 30km/h prend 3 minutes...

Je vous remercie pour votre compréhension et votre intelligente coopération. **M. Bobbi.**



Le Coin de Val : Top départ !

Cet automne verra le commencement de la plus importante restructuration urbaine que Val d'Isère ait connu depuis la création du Val Village.

Comme vous le savez, depuis décembre 2013, la Commune bénéficie d'une autorisation d'Unité Touristique Nouvelle délivrée par le Préfet et permettant la réalisation du projet de ZAC de la zone du Coin. Ces 4 années n'ont pas été vaines ! Elles ont notamment permis de choisir un partenaire / aménageur, de poursuivre les discussions avec les propriétaires de la zone et les réflexions sur les équipements publics à intégrer, de murir le projet et de préparer sa mise œuvre qui débutera donc cet automne par la démolition du bâtiment du Conseil Départemental situé en rive gauche de l'Isère. La suite au printemps 2018.

valdisere.fr, un site tout nouveau tout beau !

Responsive grâce à son affichage adapté à tous les types de terminaux, graphique, simplifié et épuré, c'est ainsi que le site de la mairie a été repensé.

Il sera mis en ligne courant septembre. Accès direct aux horaires d'ouverture des services municipaux et aux indispensables (définis d'après les statistiques des pages les plus consultées), actualités mises à jour toute l'année du lundi au vendredi... En plus de cette nouvelle porte d'entrée sur les services et l'actualité de la commune, ceux qui le souhaitent pourront s'abonner pour recevoir les rappels d'inscriptions, les alertes travaux, les invitations aux réunions publiques... sous forme de newsletter. Quelque chose va changer sur nos écrans !

Aménagement du Col de l'Iseran

Les travaux d'aménagement du col démarrés cet été se poursuivront jusqu'à sa fermeture. Les services de l'Etat ont validé les prototypes d'aménagement : cheminement piétons, réalisation de murets, pavement, escaliers...

OBJECTIF RENTRÉE SCOLAIRE

Pour nombre d'entre nous la rentrée scolaire est synonyme de redémarrage. Chacune comporte son lot de nouveautés, sur le plan du personnel, des effectifs, de la pédagogie, des bâtiments... afin que les enfants repartent pour une année riche en enseignements.

Ecoles, les effectifs augmentent !

Au total ce sont 50 écoliers permanents et 22 saisonniers qui prendront place sur les sièges de l'école maternelle.

A l'école élémentaire, on attend 126 élèves dont 35 saisonniers.

Au programme des plus jeunes

■ La création d'un poulailler, subventionnée par le ministère de l'environnement et les bénéfices de la kermesse organisée en 2017. Le poulailler sera construit par le service bâtiment de la commune.



■ La participation de l'école au projet « Ecole et Cinéma » en partenariat avec le cinéma Le Splendid.

■ La découverte et l'apprentissage du chant en chorale.

■ Enfin, les jardins potagers sont toujours d'actualité. A noter que cette activité perdure grâce à l'implication du village des enfants qui entretient le potager durant la période estivale.

La Passerelle

Quelques mois avant leur rentrée à l'école maternelle, les grands Bouts d'Choux de la crèche découvrent en quelques visites la petite section de l'école maternelle.

Cuisine centrale

Notre cuisine centrale travaille depuis longtemps déjà à la qualité des repas et a été pionnière dans l'application des recommandations prescrites par le GEMRCN (Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et de Nutrition) qui accompagnent les acteurs de la restauration collective. Une diététicienne travaillera dès la rentrée avec l'équipe de la cuisine centrale sur l'équilibre alimentaire des repas servis. Rappelons que plus de 80% des repas servis par la cuisine centrale sont fabriqués par Christophe Vial-Pailler et son équipe. La mairie invite chaque parent à partager un repas avec son enfant au restaurant scolaire tout au long de l'année.

Inscriptions aux TAP et au restaurant scolaire

La commune a fait le choix cette année de ne pas modifier le rythme scolaire et de prendre le temps de mener une réflexion sur le sujet avec les parents. Les activités se déroulent les lundis et vendredis de 15h10 à 16h40.

Les inscriptions et/ou annulations se font le mercredi midi dernier délai pour la semaine suivante. Sans inscription, le repas sera facturé au prix coûtant.

Les inscriptions TAP et restaurant scolaire se font en ligne sur le portail famille du site de la commune www.valdisere.fr. Vous y trouverez également les menus et les programmes d'activités.



Garderie du soir

Elle est proposée dès le 4 septembre, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h40 à 18h00 (18h45 au retour des vacances de la Toussaint). Le goûter sera fourni par la commune. Inscription le mercredi qui précède.

Une semaine bleue sous le signe de la transmission du savoir

Les liens intergénérationnels seront au cœur de cette édition nommée « A tout âge, faire société ». L'occasion pour les aînés de partager leur culture, leurs richesses, leurs valeurs avec les écoliers de Val d'Isère.

Le 3 octobre, autour d'un jeu de l'oie conçu et fabriqué cet été, ils raconteront leur histoire et leur folklore aux « Grande Section » de l'école maternelle pour clore l'après-midi sur une « Badoise », danse-jeu du répertoire traditionnel.

Dans le prolongement de cette semaine les aînés retrouvent les enfants de l'école élémentaire le 12 octobre autour de plusieurs ateliers : arbre généalogique, objets anciens de la vie courante et de la scolarité, Isère et Calabourdane, photos... Les enfants présenteront leur spectacle de danse traditionnelle l'après-midi. Aboutissement d'un travail (chorégraphie et costumes) entrepris dans les classes précédentes.

RACONTE-MOI VAL D'ISÈRE...

...destin d'un village devenu station internationale. C'est le fil conducteur du scénario imaginé par la société ATEMIA en charge de l'aménagement du musée « Val d'Isère ». Tout au long de son cheminement, le visiteur découvrira les moments clés du développement de la station valorisés par des objets, costumes, photos, films et un dispositif ludique et interactif. Ouverture en fin d'année ●

NOUVELLES PLAQUES DE RUES



Le modèle des plaques de rues a été validé en municipalité et présenté lors des réunions de quartier. Elles seront noires, imitation ardoise. Les agents du service voirie procéderont à leur mise en place cet

automne. La numérotation des rues se fera au printemps 2018. Afin de faciliter les démarches auprès des services administratifs, des documents explicatifs seront remis à tous les usagers. ●

STATIONNEMENT EN ZONE BLEUE



Depuis l'établissement des places de stationnement en zone bleue, procès-verbaux de contravention et mises en fourrière sont à la baisse. Autrement dit ce dispositif a permis de réduire les stationnements

sauvages et d'améliorer la rotation des véhicules. Rappelons que le disque, valable dans toutes les communes de France qui pratiquent ce type de stationnement, est en vente à l'accueil de la mairie. ●